-Laforêt Chiva Immobilier du Gravier- - Eurl au capital de 10000 € - RCS Aurillac : 53460708000015 - 22 Cours Monthyon 15000 Aurillac Tél : 04 71 63 90 25 - E-mail : aurillac@laforet.com

BARÈME LOCATIONS *à compter du 01 Janvier 2023*

Honoraires maximum pour les baux d'habitation :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** :

Surface habitable	à la charge du locataire	à la charge du bailleur
de 0 à 35 m²	6 € TTC /m²	6 € TTC /m²
de 36 à 75 m²	5 € TTC /m²	5 € TTC /m²
plus de 75 m²	4 € TTC /m²	4 € TTC /m²

- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 30 € TTC à la charge du bailleur

Honoraires maximum pour les baux professionnels ou commerciaux :
12% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du preneur et comprenant l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

GESTION LOCATIVE *à compter du 01 Janvier 2023*

Honoraires de gestion maximum à la charge du bailleur :
Pour un lot : 7 % HT du loyer mensuel charges comprises, soit 8,40% TTC
de 2 à 5 lots : 6,50 % HT du loyer mensuel charges comprises, soit 7,80% TTC
au-delà de 5 lots : 6 % HT du loyer mensuel charges comprises, soit 7,20% TTC

Assurances loyers impayés, détériorations immobilières et protection juridique :
2,20 % des encaissements à la charge du bailleur

Prestations particulières *à compter du 01 Janvier 2023*

Honoraires maximum d'état des lieux : 3€ TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

Renouvellement de bail :
3% TTC maximum du loyer annuel hors charges à la charge du locataire et 3% TTC maximum du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Gestion et suivi du contentieux locataire : 180€ TTC par sinistre

Gestion et suivi des sinistres immobiliers : 360€ TTC par sinistre

Gestion technique des travaux : 6% TTC sur le montant HT des factures artisans

Taux de TVA en vigueur : 20%

N° TVA intra-communautaire : FR6953460780– Titre(s) professionnels: Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° 15012018000028694 délivrée par la CCI de Aurillac ,44 bd du Pont Rouge – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : Socaf ,26 av de la Suffren 75015 Paris - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION) - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes *– Barème à compter du 19 Novembre 2020 (taux de TVA à 20 %)*

Honoraires de transaction *(Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)*

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1 à 15000 €	*2916.66 €*	*3500 €*
De 15001 à 40000 €	4166.66 €	5000 €
De 40001 à 55000 €	4583.33 €	5500 €
De 55001 à 70000 €	5000 €	6000 €
De 70001 à 85000 €	5833.33 €	7000 €
De 85001 à 110000 €	6666.66 €	8000 €
De 110001 à 135000 €	7500 €	9000 €
De 135001 à 160000 €	8333.33€	10000 €
De 160001 à 180000 €	9166.66 €	11000 €
De 180001 à 200000 €	10000 €	12000 €
De 200001 à 230000 €	10833.33€	13000 €
De 230001 à 260000 €	12500 €	15000 €
De 260001 à 290000 €	13333.33 €	16000 €
De 290001 à 310000 €	14166 €	17000 €
De 310001 à 340000 €	15000 €	18000 €
De 340001 à 370000€	15833.33 €	19000 €
De 370001 à 399000 €	16666.66 €	20000 €
De 399001 à 430000 €	20833.33 €	25000 €
De 430001 à 460000 €	22500 €	27000 €
De 460001 à 490000 €	24166.66 €	29000 €
De 490001 à 540000€	26666.66 €	32000 €
De 540001 à 600000 €	29166.66 €	35000 €
De 600001 à 800000 €	33333.33 €	40000 €
De 800001 € et plus	40833.33€	49000 €

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier** ➔ **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.